

DEPOT DOSSIER PAR COURRIER :

PREFECTURE DU GARD – SERVICE DES NATURALISATIONS
10 AVENUE FEUCHERES – 30045 NIMES CEDEX 9

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON CLASSÉ DANS L'ORDRE DE LA LISTE SERA RETOURNÉ

Pièces à joindre à votre demande de naturalisation par DECLARATION DE MARIAGE

(Pas de formulaire à remplir)

- Numéro de téléphone du demandeur :
- Attestation linguistique ou un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges (original et copie).
- Charte** des droits et devoirs du citoyen Français (**Nom, prénom et signature** en bas de la 1ère page).
- Acte de naissance **original** émanant du lieu de naissance avec la traduction par un traducteur agréé auprès des tribunaux français **de l'intéressé(e)**.
- Acte de naissance **original de l'époux(se)** français (copie intégrale) et copie de sa carte nationale d'identité.
- Preuve de la nationalité française **de l'époux(se)** français (copie du certificat de nationalité française ou acte de naissance portant la mention de la nationalité française ou copie du décret de naturalisation).
- Documents d'état civil **concernant vos parents**, où figurent leur **date et lieu de naissance** (copie acte de naissance ou de mariage ou de décès, ou copie de leur livret de famille).
- Acte de mariage **original (moins de 3 mois)** à demander :
 - à la mairie du lieu de célébration du mariage si mariés en France.
 - à Nantes si mariés à l'étranger (Transcription).
- Actes de mariage **originaux** concernant **vos précédents mariages** avec la traduction **originale** par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
- Jugement de divorce **original** du déclarant avec la traduction **originale** par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
- Actes de naissance **originaux des enfants mineurs** et leurs certificats de scolarité de l'année en cours **ou** copie du carnet de santé s'ils ne sont pas scolarisés (1ère page et pages vaccination).
- Copie de votre titre de séjour en cours de validité **à votre adresse actuelle**.
- Casier judiciaire **original** du pays d'origine pour les personnes résidant en France **depuis moins de dix ans**.
- Documents attestant de la résidence régulière et ininterrompue en France pendant **au moins trois ans à compter du mariage** (copie : 3 derniers avis d'imposition ou certificat d'inscription du conjoint français au registre des Français établis hors de France pendant la durée de communauté de vie à l'étranger).
- Deux documents attestant de la vie commune affective et matérielle au moment de la signature de la déclaration (bail commun de location, avis d'imposition, factures EDF, téléphone...) **aux deux noms**.
- Attestation de sécurité sociale **originale et récente pour les deux époux et les enfants**.
- Attestation de la Caisse d'allocations familiales **récente** pour les prestations perçues.
- 2 enveloppes timbrées (petit format) et **1 enveloppe format A4 affranchie à 4 euros** à vos nom et adresse et 1 photo.
- Timbre fiscal d'un montant de 55 euros**.
- Copie de l'attestation O.F.F.I.I (OMI) (Attestation de la visite médicale effectuée lors de la demande du titre de séjour).

ACCUEIL RENSEIGNEMENTS : MARDI DE 8H45 A 11H AU 19 AVENUE FEUCHERES

www.gard.gouv.fr